

**2012\_B309**

**OBJET : Finances - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution de subventions**

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Excusé(s) :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012**

Rapporteur : Joël MANCEL

**Thématique : Ressources/Finances**

**Objet : Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne – Attribution de subventions**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté s'étant engagée depuis longtemps à soutenir les initiatives des acteurs du territoire qui contribuent à une meilleure connaissance des politiques européennes, il vous est proposé d'apporter notre soutien par l'attribution de subventions d'un montant de 8000€ au Centre social et culturel Jean-Paul Coste et de 5000€ au foyer socio éducatif du collège de Fuveau.

**Exposé des motifs :**

Une stratégie d'appui auprès des acteurs locaux a été décidée dans le cadre d'une délibération cadre, afin de mieux répondre à la mise en œuvre des politiques de l'Union Européenne à travers ses Programmes d'Action Communautaire, initiés par la Commission Européenne, ou les Programmes Opérationnels (FSE, FEDER, FEADER) développés par les Etats membres.

L'action de la CPA pour et vers son territoire contribue également pour partie à la mise en œuvre des politiques européennes. En effet, son action rejoint celle de l'Europe en matière :

- d'innovation et d'économie de la connaissance,

- de développement de société de l'information,
- de gestion durable des ressources et de prévention des risques,
- d'espaces urbains sensibles et de compétitivité des territoires ruraux,
- de développement de transports alternatifs,
- de contribution à l'adaptation des travailleurs et d'amélioration d'accès à l'emploi,
- de renforcement de la cohésion sociale.

Ce sont ainsi les axes majeurs de cette politique qui sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2007/2013. Il convient que, dans ces domaines où les compétences de la CPA s'exercent, celle-ci favorise l'implication des citoyens à travers leurs associations. C'est dans ce sens qu'un travail d'accompagnement a été engagé, afin que les associations puissent mieux se positionner sur les programmes. Conscient que c'est un travail de longue haleine, il est proposé de soutenir les initiatives qui défricheront les possibilités d'intervention des programmes en question.

Ce sont des associations qui ont répondu à notre appel à projets sur la base de cette orientation conforme aux compétences de notre établissement. Il est le résultat d'un échange permanent entre celles-ci et la Mission Partenariats Europe de la CPA, permettant de mieux cibler l'action de ces associations et d'optimiser leurs ambitions dans le rôle éducatif qui est le leur.

Afin de mettre en œuvre un programme, certaines associations ont fait des demandes de subvention.

Les critères suivants sont habituellement pris en compte :

- intérêt de la proposition par rapport au thème évoqué,
- qualité de l'animation et des moyens mis en œuvre,
- lien avec un programme d'action communautaire,
- importance du rayonnement communautaire et du public concerné,
- accord de la commune site.

C'est ainsi que pour cette année, un seul projet correspondant à ces critères a été retenu pour le soutien financier direct de la CPA. Il est l'occasion d'une action qui rapproche l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux et de favoriser la mise en œuvre directe de la politique européenne, dont les principes ont été définis par les traités et la stratégie par les instances parlementaires et exécutives de l'Union.

N° guichet unique	Association	Actions	Montant accordé en 2011	Montant 2012 sollicité	Budget de l'action	Montant 2012 proposé	Convention d'objectifs
876	Centre social et culturel Jean-Paul Coste	Action dite « Citoyens du monde » de formation de jeunes à la démarche de projet avec le concours d'EUROCIRCLE	8 000 €	8 000 €	31 000 €	8 000 €	Non

Par ailleurs, le Bureau communautaire du 19 mai 2011 a adopté le versement d'une subvention de 18.300 € au foyer socio éducatif du collège de Fuveau pour une action qui s'inscrivait dans le programme COMENIUS REGIO et qui n'avait pu être soldée en fin d'année, en raison d'un compte rendu d'action restitué tardivement. Le solde de 5.000 € pouvant désormais être versé, c'est sur les crédits de l'année 2012 que ce montant devra être payé.

Il est demandé une décision favorable du bureau à ces demandes, pour un montant total de **13 000 €**.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil communautaire déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de 8 000€ au Centre social Jean-Paul Coste ;
  
- **APPROUVER** le versement du solde de 5 000€ au Foyer socio éducatif du Collège de Fuveau sur les crédits de l'année 2012 ;
  
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne 6574 de la Direction de la Mission Projet d'Agglomération, Partenariats et Europe qui présente les disponibilités budgétaires.
  
- **AUTORISER** Madame Le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : Finances - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution de subventions**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**25 OCT. 2012**